

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUNDHOFFEN
DE LA SEANCE DU 19 mai 2026**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SCHULLER, Maire

- Etaient présents : Monsieur SCHULLER Jean-Marc ; Madame MARTORETTI-SIGRIST Edith ; Monsieur BUSCH Michel ; Madame RIESS Valérie ; Monsieur MOREL Pascal ; Madame FLEURY Anne ; Monsieur MEYER Bernard ; Monsieur THAMKE Marc ; Monsieur ZINS Jacky ; Madame SCENI Christine ; Madame HECHINGER Céline ; Monsieur BOESCHLIN Fabrice ; Monsieur LANG Adrien ; Madame HEITZLER Aline ; Monsieur ROGLER Marc ; Monsieur BOEGLER David ; Madame PARADIS Peggy.
- Absents : Madame CIANCI Nathalie, excusée.
Madame SCHRECK-BIGOT Fabienne, excusée.
- Procurations : 2 procurations :
Madame CIANCI Nathalie a donné procuration à Monsieur ROGLER Marc.
Madame SCHRECK-BIGOT Fabienne a donné procuration à Monsieur ZINS Jacky.
- Arrivées en séance : Monsieur BUSCH Michel est arrivé en cours de séance à 19h35.
Monsieur ROGLER Marc est également arrivé en cours de séance à 19h39.

Date de la convocation : 13/05/2026

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2026
- 3) Avenants pour les travaux de l'école primaire
- 4) Approbation du CFU 2025
- 5) Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 6) Désignation des membres de la CCID
- 7) Désignation des représentants au sein de l'ADAUHR
- 8) Divers

Ouverture de la séance :

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h32. Il remercie tous les membres de l'assemblée pour la participation à l'organisation du repas des aînés. Il constate que le quorum est atteint, permettant au conseil de délibérer valablement.

* * * *

1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu l'article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales,

DESIGNE Mme Aline HEITZLER, en qualité de secrétaire de séance. Elle est assistée de Madame Tuba OZCAN, secrétaire générale.

* * * *

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30 MARS 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du lundi 30 mars 2026 est adopté par **15 voix « pour », et 1 abstention.**

* * * *

3 – AVENANTS POUR LES TRAVAUX DE L'ECOLE PRIMAIRE

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc SCHULLER, Maire.

Les travaux de l'école primaire (opération de renforcement structurel et la création d'un ascenseur) s'achèvent. Des travaux non prévus au marché initial se sont imposés, de sorte qu'il est demandé au conseil d'approuver les avenants ci-dessous :

LOTS	MONTANT MARCHE HT	MONTANT HT AVENANTS PASSES EN 2025	DERNIERS AVENANTS MAI 2026
1. GROS CEUVRE	227 282.81 €	50 291.06 €	6 634.60 €
2. COUVERTURE ETANCHEITE ZINGUERIE	6 652.65 €	7 756.55 €	
3. VOLETS BATTANT ALUMINIUM	67 232.86 €	- €	
4. MENUISERIE BOIS/PVC	17 429.00 €	3 480.86 €	4 519.30 €
5. ASCENSEUR	28 570.00 €	- €	
6. ECHAFAUDAGE	9 053.50 €	- €	888.86 €
000A RENFORCEMENT DE SOL ECOLE	87 718.00 €	35 009.40 €	
000B RENFORCEMENT DE SOL PMR	23 255.73 €	11 099.62 €	
TOTAL HT Marchés	467 194.55 €	85 438.25 €	12 042.76 €
TOTAL HT Marchés + avenants	564 675.56 €		
TOTAL TTC	677 610.67 €		

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération du conseil en date du 08/12/2025 ;
Considérant l'avancement du chantier ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix « pour » et 4 abstentions,

DECIDE d'approuver les projets d'avenants ci-dessous :

- Lot 1 GROS OEUVRE : 6 634.60 € HT
- Lot 4 MENUISERIE : 4 519.30 € HT
- Lot 6 ECHAFAUDAGE : 888.86 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les projets d'avenants et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

CHARGE Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.

- M. Marc ROGLER demande si, concernant les fissures, une expertise par un autre bureau d'étude indépendant pouvait être réalisée. M. le maire répond qu'il va y réfléchir. M. Marc ROGLER ajoute que les fissures sont importantes, de sorte qu'il attend une réponse pour une expertise.
- Madame Anne FLEURY demande si des vérifications ont eu lieu en fin de chantier. M. le maire répond par l'affirmative.
- M. David BOEGLER demande le coût de la fresque et la raison pour laquelle le conseil n'a pas été informé.
- M. le maire répond que le conseil a été informé, et que le devis a été signé dans le cadre des délégations accordées par le conseil au maire, en vertu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

* * * *

4 – APPROBATION DU CFU 2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc SCHULLER, Maire.

Monsieur le maire rappelle le cadre budgétaire et présente le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice : **1.073 830,60 €**

Recettes de l'exercice : **1 471 321,42 €**

Excédent de fonctionnement dégagé en 2025 : **397 490,82 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice : **1 714 939,92 €**

Recettes de l'exercice : **1 772 394,45 €**

dont Excédent d'investissement 2024 reporté : 102 347,38 €

Excédents de fonctionnement capitalisés : 653 874,67 €

Excédent d'investissement constaté en 2025 : **57 454,53 €**

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Excédent d'investissement reporté (article 001) : **57 454,53 €**

Affectation à la section d'investissement pour couvrir un besoin en financement (article 1068) :
397 490,82 €

Monsieur le maire se retire de la salle au moment du vote.

Vu l'exposé de M. le maire ;

Le conseil municipal, sur proposition de Madame MARTORETTI-SIGRIST Edith, première adjointe, et par 15 voix « pour », 2 voix « contre » et 2 abstentions,

APPROUVE le CFU de l'exercice 2025 arrêté conformément aux documents annexés à la présente délibération.

CONSTATE que le solde des restes à réaliser, correspondant aux dépenses et aux recettes d'investissement engagées mais non encore réalisées à la clôture de l'exercice 2025, s'établit à **139 700€**.

NOTE que la reprise anticipée des résultats 2025 et l'affectation sur l'exercice 2026 deviennent définitives avec l'approbation du CFU 2025. L'affectation prévisionnelle des résultats 2025 sur l'exercice 2026 devient définitive suite à l'approbation du CFU 2025.

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs comme suit :

→ Excédents de fonctionnement : **397 490.82€**

→ Excédents d'investissement : **57 454,53€**

AFFECTE les résultats définitifs comme suit :

Excédent d'investissement reporté (article 001) : **57 454,53 €**.

Affectation à la section d'investissement pour couvrir un besoin en financement (article 1068) : **397 490,82 €**.

- M. le maire remercie les élus qui se sont prononcés sur le CFU. Il indique faire son maximum dans le cadre de la gestion des deniers publics. Il remercie également sa secrétaire générale et les deux agents du service administratif qui l'accompagnent pour le mandatement, encaissement des deniers.

* * * *

5 - RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc SCHULLER, Maire.

Vu la délibération du 16 juin 2025 autorisant Monsieur le Maire à souscrire pour le compte de la commune une ligne de trésorerie auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ;

Considérant que la ligne de trésorerie souscrite auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel arrive à échéance au 30 juin 2026 ;

Considérant la nécessité de conserver une ligne de trésorerie active, permettant de faire la jonction entre les dépenses d'investissement, la perception des subventions et les retours de TVA de l'année précédente ;

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le maire à lancer une consultation pour souscrire une ligne de trésorerie pour un montant de 200 000 €.

Les organismes consultés seront amenés à préciser les éléments suivants :

- La marge
- Périodicité de paiement des intérêts
- Le montant de la commission d'engagement
- L'éventuelle commission de non-utilisation et son montant.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE M. le maire à solliciter les organismes bancaires, souscrire une ligne de trésorerie après mise en concurrence et procéder aux demandes de décaissements des fonds et aux remboursements des sommes dues, sans autre délibération.

- Madame Peggy PARADIS demande combien de banques la commune utilise. M. le maire cite les différents organismes bancaires.
- Monsieur Marc ROGLER demande s'il était possible, avant de souscrire le contrat, de réunir la commission des finances et/ou de transmettre un tableau récapitulant toutes les offres ?
- M. le maire répond que ledit tableau sera transmis à l'ensemble des conseillers municipaux et que l'avis de la commission des finances sera sollicité.

* * * *

6- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc SCHULLER, Maire.

L'article 1650 du code général des impôts prévoit que dans les communes de plus de 2000 habitants, il est institué une commission des impôts directs. Ladite commission est composée du maire ou de l'adjoint délégué, président, de huit commissaires et huit suppléants.

Les commissaires doivent remplir certaines conditions (être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales etc).

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal, en nombre double, remplissant les conditions énoncées *supra*. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Il y a lieu donc de dresser une liste de 32 noms (16 titulaires et 16 suppléants). Ci-dessous la liste proposée par M. le Maire :

Titulaires	Suppléants
BOESCHLIN JEAN PHILIPPE	LANG CLAUDE
BUSCH MICHEL	THORR JOSIANE
ERNST FRANCIS	RIESS VALERIE
SCHRECK DENIS	HUSSER BERNARD
FOERY CARMEN	ZINS JACKY
BOEGLER DAVID	ZAEH BERNARD
MARTORETTI EDITH	DURR RICHARD
MOREL PASCAL	GOCKER FABRICE
MEYER BERNARD	LANG PIERRE
BARENTON CAPUCINE	JAUSS BERNARD
MULLER DANIEL	BAUER WILLY
FLEURY ANNE	ZIMMERLIN JEAN-JACQUES
BOOG ROGER	OBERLE FLORENCE
MENTZER DANY	REBERT HENRI
KELLER CATHERINE	HEITZLER PAUL ANDRE
THAMKE MARC	WELTER GILBERT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le code général des impôts ;
 Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-21 ;
 Vu la circulaire de la Direction départementale des Finances publiques du Haut-Rhin ;
 Vu la liste établie par M. le Maire ;

ARRETE la liste préparatoire des membres de la commission communale des impôts directs comme suit :

Titulaires	Suppléants
BOESCHLIN JEAN PHILIPPE	LANG CLAUDE
BUSCH MICHEL	THORR JOSIANE
ERNST FRANCIS	RIESS VALERIE
SCHRECK DENIS	HUSSER BERNARD
FOERY CARMEN	ZINS JACKY
BOEGLER DAVID	ZAEH BERNARD
MARTORETTI EDITH	DURR RICHARD
MOREL PASCAL	GOCKER FABRICE
MEYER BERNARD	LANG PIERRE
BARENTON CAPUCINE	JAUSS BERNARD
MULLER DANIEL	BAUER WILLY
FLEURY ANNE	ZIMMERLIN JEAN-JACQUES
BOOG ROGER	OBERLE FLORENCE
MENTZER DANY	REBERT HENRI
KELLER CATHERINE	HEITZLER PAUL ANDRE
THAMKE MARC	WELTER GILBERT

CHARGE M. le maire de transmettre cette liste au directeur départemental des finances publiques.

- Madame Anne FLEURY demande comment se déroule le tirage au sort et qui décide de la composition finale de la commission CCID. M. Le maire indique que c'est la direction des finances publiques qui décide et qui nomme les membres de ladite commission.

* * * *

7- DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ADAUHR

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc SCHULLER, Maire.

L'agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut Rhin (ADAUHR) est une agence technique départementale chargée d'apporter à ses adhérents une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les domaines, notamment, de l'urbanisme, l'aménagement, les constructions et aménagements publics et le patrimoine bâti.

L'article 4 des statuts de l'agence prévoit que, pour les communes, c'est le maire ou son représentant qui est appelé à siéger en tant que titulaire. Le conseil peut désigner un suppléant afin de suppléer le titulaire en cas d'empêchement. Il est proposé au conseil désigner Michel BUSCH comme membre suppléant.

Le conseil municipal,

Sur proposition de M. le Maire, **à l'unanimité** :

DESIGNE

Jean-Marc SCHULLER membre titulaire et Michel BUSCH membre suppléant au sein de L'ADAUHR.

* * * *

8 – DIVERS**❖ Informations et communications**

- M. le maire remercie tous les membres du conseil municipal pour la participation à l'organisation du repas des aînés.
- M. le maire rend compte des conseils communautaires du 02/04/2026, 14/04/2026 et 28/04/2026.
- Madame MARTORETTI-SIGRIST Edith, 1^{ère} adjointe, rend compte de la réunion du SIEPI en date du 12/05/26.
- Monsieur THAMKE Marc rend compte de la commission information/communication en date du 4/05/26.
- Madame MARTORETTI-SIGRIST Edith, 1^{ère} adjointe, rend compte de la réunion du conseil d'école en date du 31/03/26.
- M. le Maire rend compte de la réunion du comité syndical de gestion du parc à Grumes en date du 28/04/26.
- M. le Maire rend compte des devis signés lors du 1^{er} trimestre 2026 et les DPU réceptionnés avant d'indiquer que des travaux concernant le bloc sanitaire de l'école primaire auront lieu en été.
- M. BUSCH Michel, 2^{ème} adjoint, informe que le PLU fera l'objet d'une modification pour régler un différend avec une entreprise installée dans la zone artisanale. L'adjoint ajoute qu'un dossier est en contentieux (dossier concernant une demande de construction de deux hangars. La commune, sur proposition du service instructeur de Colmar agglomération avait refusé d'accorder le permis).
- M. le Maire indique que le prochain conseil se réunira le **05/06/2026 à 18h00** dans le cadre de l'organisation de l'élection des grands électeurs.

❖ Divers

- Sur proposition de Monsieur le Maire, Adrien LANG est désigné correspondant défense, à l'unanimité.
- Courrier de ORANGE en date du 20/04/2026 : fermeture technique du réseau cuivre d'ici 2030.
- Tirage au sort de la liste préparatoire pour les jurés d'assises :
 - 1114 : M. PANTOVIC Radisa
 - 176 : MME BROSSEAU Stéphanie
 - 1112 : MME PALADE Evelina, épouse LE ROUX.
 - 602 : M. HECHINGER Didier
 - 035 : M. AUGER Rémi
 - 1177 : MME PY Elisabeth, épouse RISS.

Tableau des signatures**POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUNDHOFFEN
DE LA SEANCE DU 19 MAI 2026**Ordre du jour

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2026
- 3) Avenants pour les travaux de l'école primaire
- 4) Approbation du CFU 2025
- 5) Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 6) Désignation des membres de la CCID
- 7) Désignation des représentants au sein de l'ADAUHR
- 8) Divers

Séance levée à 21h25.

La secrétaire de séance

Aline HEITZLER



Le Maire

Jean-Marc SCHULLER